



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2022-11

Nature de l'acte :
7.1 - Décisions budgétaires

Conseillers municipaux
En exercice : 10
Présents : 09
Votants : 10

Le 30/03/2022 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 22/03/2022, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, DROMARD Jean-Marie, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procurator(s) : MATHIEU-ZAKI Maryline (procurator à MATHIEU Christophe)

Absent(s) représentés : MATHIEU-ZAKI Maryline

Secrétaire de séance : MAIRE Lucien

03 – AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Résultats 2021

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire, expose que, conformément à l'instruction M14, le Conseil Municipal peut procéder à une reprise des résultats de l'exercice 2021 à l'appui du compte administratif et du compte de gestion.

Conformément à l'article L.2311-5 du CGCT, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

En conséquence, le Conseil Municipal doit affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement résultant de l'exécution du budget 2021 et s'élevant à la somme de 432 485,65 € (résultats antérieurs 201 192,31 € + 231 293,34 € au titre de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021).

Le Conseil Municipal est tenu d'affecter en section d'investissement une somme nécessaire à la couverture du besoin de financement. Le solde est affecté en section de fonctionnement à l'article 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Les crédits inscrits au BP 2022 en section d'investissement pour les travaux de sécurisation des entrées de village et la traversée de village, les travaux forestiers, et le remplacement du tracteur et de l'épareuse nécessitent une affectation des résultats de fonctionnement afin de couvrir le besoin de financement.

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de reprendre les résultats 2021 du budget comme suit :

- L'excédent de fonctionnement cumulé de 432 485,65 € est affecté
 - au compte 002 pour la somme de : 115 950,00 €
 - au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » : 316 535,65 €

Ce qui porte le montant du R002 « Excédent de fonctionnement reporté » à 115 950 €

- Le déficit d'investissement 2021 de -13 154,08 € est reporté
 - au compte 001 pour la somme de : - 13 154,08 €

Ce qui porte le montant du R001 « solde d'exécution positif reporté » à 43 678,77 €

Les signatures suivent au registre

Le Maire,



Pascal COURTOIS

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pascal Courtois", written over a horizontal line.

Nomenclature télétransmission :

7.1 - Décisions budgétaires

Mesures de publicité :

Télétransmis le 05/04/2022

Affichée le 05/04/2022

Certifiée exécutoire le 05/04/2022

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pascal Courtois", written over a horizontal line.

Pascal COURTOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Date de transmission de l'acte : 05/04/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 05/04/2022

Numéro de l'acte : DEL2022-11 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220330-DEL2022-11-DE

Date de décision : 30/03/2022

Acte transmis par : Pascal COURTOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte à classer

DEL2022-11

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-04-05T16-47-21.00 (MI236671895)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20220330-DEL2022-11-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Date de décision : 30/03/2022



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetairesActe : [DEL 2022-11 - affectation des résultats 2021.PDF](#) Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 05/04/22 à 16:47

Date 05/04/22 à 16:47

Date 05/04/22 à 16:53

Par [COURTOIS Pascal](#)Par [COURTOIS Pascal](#)